



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE LA MAGNASCOLE SEANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le 24 mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Syndical de « La Magnascole », se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Pierre ZENNER.

Convocation transmise le 14 mars 2022, affichée dans chaque mairie adhérente, comportant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la séance du 14 décembre 2021
2. Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du périscolaire et de la cantine – Procédure de Mise en concurrence
3. Vote du compte administratif 2021
4. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
5. Affectation du résultat 2021
6. Vote du budget primitif 2022
7. Contributions communales 2022
8. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Syndical
9. Communications

Etaient présents :

Commune de Kœnigsmacker : M. ZENNER, M^{me} VAZ, M. WEBER, M^{me} JACQUET.

Commune de Malling : M^{me} LUZERNE.

Commune de Kerling les Sierck : M. HOCHARD, M. LINSTER,

Commune de Hunting : M. MARCK,

Commune d'Oudrenne : M^{me} GARBAL, M^{me} HILCHER,

Absents excusés : M. BACKES donne procuration à Mme LUZERNE
M. FERRY donne procuration à Mme LUZERNE
Mme DELAPORTE donne procuration à M.
HOCHARD



M^{me} LAUMESFELT donne procuration à M. MARCK
Mme MAGINI
M. GUIRKINGER

Participait en outre

: Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Membres votants : 14
Quorum : 04

Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.

M. HOCHARD Guy est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.

✓ **Ordre du jour n°1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

(D : 01/2022)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°2 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE – PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

(D : 02/2022)

En complément de la décision prise par délibération N°22/2021 du Conseil Syndical en date du 11 octobre 2021, il convient d'autoriser le président à lancer la procédure de mise en concurrence ouverte de la délégation de service public pour la gestion du périscolaire et de la cantine.

Le dossier de consultation, comprenant un cahier des charges et des données administratives et financières, a été rédigé et soumis pour avis à la commission de délégation de service public.

Le Conseil Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,



- **APPROUVE** le rapport de présentation (cahier de charge) intégrant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à réaliser par le délégataire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Syndicat Scolaire à lancer la procédure de mise en concurrence ouverte conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique
- **PREND ACTE** que le Conseil Syndical sera saisi par Monsieur le Président du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat d'affermage

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ Ordre du jour n°3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(D : 03/2022)

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du syndicat sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2021, conformément au compte de gestion de Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2021	RECETTES	CA 2021
011 Charges à caractère général	262 239,76 €	013 Atténuation de charges	6 224,81 €
012 Charges de personnel	315 480,68 €	70 Produits des services	163 372,00 €
65 Autres charges de gestion	25 538,21 €	73 Impôt et taxes	- €
66 Charges financières	43 485,02 €	74 Dotations	540 410,83 €
042 Opérations d'ordre	- €	75 Autres produits de gestion	8 282,09 €
		76 Produits financiers	- €
		77 Produits exceptionnels	3,00 €
		042 Opérations d'ordre	- €
002 Déficit année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	- €
	646 743,67 €		718 292,73 €
Résultat de fonctionnement 2021 (Excédentaire)		71 549,06 €	

➤ Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	CA 2021	RECETTES	CA 2021
20 Immo Incorporelles	0,00 €	13 Subv. d'investissement	- €
21 Immo corporelles	7 417,92 €	20 Immo Incorporels	- €
23 Immo en cours	- €	10 Dotations Fonds divers	69 945,31 €
16 Remboursement emprunts	46 027,82 €	040/041 Opérations d'ordre	- €
040/041 Opérations d'ordre	- €		
001 Déficit année antérieure	26 950,03 €	001 Excédents Année antérieure	
	80 395,77 €		69 945,31 €
Résultat d'Investissement 2021 (Déficitaire)		-10 450,46 €	

Sous la présidence de Mme LUZERNE Marie-Rose, 1^{ère} vice-présidente, après examen du compte administratif de l'exercice 2021, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public

Votants : 13	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

(D : 04/2022)

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2021, Monsieur le Président soumet au Conseil, le compte de gestion de la Magnascole, pour l'exercice 2010, présenté par Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2021, dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°5 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

(D : 05/2022)

Monsieur le Président rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les Collectivités Locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le budget primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 MAGNASCOLE

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2021	646 743,67 €	Dépenses Réelles 2021	53 445,74 €
Recettes Réelles 2021	718 292,73 €	Recettes Réelles 2021	69 945,31 €
<u>Excédent réel 2021</u>	71 549,06 €	<u>Excédent réel 2021</u>	16 499,57 €
Excédent 2020 reporté :	- €	Déficit 2020 reporté	-26 950,03 €
<u>Résultat cumulé 2021</u>	71 549,06 €	<u>Résultat cumulé 2021</u>	-10 450,46 €
dépenses RAR 2021		0,00 €	
recettes RAR 2021		0,00 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	71 549,06 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créditeur - article 002 – en recette)	
↳ AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)	-10 450,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du Syndicat de la Magnascole, telle que présentée ci-dessus.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



✓ Ordre du jour n°6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

(D : 06/2022)

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 735 902,00 €.

Le Budget Primitif 2022 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres.

☞ En reportant les résultats 2021 :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 71 549,06€ (Art 1068)
- Déficit d'investissement : 10 450,46 € (Art 001)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 628 851,00 €.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP2022
011	Charges à caractère général	219 110 €
012	Charges de personnel	285 020 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	74 600 €
66	Charges financières	41 500 €
67	Charges exceptionnelles	- €
022	Dépenses imprévues	2 000 €
023	Virement à la section investissement	6 621 €
	TOTAUX	628 851 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP2022
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits de services	100 000 €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations et Participations	515 714 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	7 137 €
	TOTAUX	628 851 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 107 051,00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP2022
001	Déficit investissement 2021 reporté	10 450,46 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	46 500,54 €
22	Immobilisations en cours	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	48 100,00 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €
	TOTAUX	107 051,00 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP2022
001	Excédent d'investissement 2021 reporté	- €
10	Dotations fonds divers réserves	1 200,94 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	71 549,06 €
13	Subventions d'investissement	27 680,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 621,00 €
	TOTAUX	107 051,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 sur les bases précitées.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ Ordre du jour n°7 : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2022

(D : 07/2022)

☞ La contribution des Communes aux charges de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles pour l'année 2022 s'élève à 539 913 €.

☞ Cette participation sera recouvrée en quatre acomptes (janvier, mars, juin, septembre). Au mois de septembre, un état du compte administratif sera réalisé pour déterminer le besoin ou non du 4^{ème} acompte pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - MATERNELLE

298 067 €

Frais de fonctionnement hors transport scolaire

254 287 €

FONCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2022)		Nb d'élèves (rentrée 2021)		Participation
HUNTING	723	18 257 €	14	12 624 €	30 881 €
LOUDRENNE	756	19 090 €	27	24 347 €	43 437 €
KOENIGSMACKER	2295	57 953 €	60	54 104 €	112 057 €
MALLING	646	16 313 €	25	22 543 €	38 856 €
KERLING	615	15 530 €	15	13 526 €	29 056 €
	5035		141		(+9 élèves ext)

Frais de transport scolaire

- €

TRANSPORT	Hbt		Nb d'élèves		Participation
HUNTING					
LOUDRENNE					
METRICH					
MALLING					
KERLING					

Frais d'Investissement

43 780 €

	Hbt	Participation
HUNTING	723	6 287 €
LOUDRENNE	756	6 574 €
KOENIGSMACKER	2295	19 955 €
MALLING	646	5 617 €
KERLING	615	5 348 €
	5035	43 780 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	24 400 €
Emprunt Capital	21 100 €
Invest et Trx	900 €
subventions	
fctva	2 620 €
total	43 780 €

ordinateur

dépenses-recettes

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - PRIMAIRE

241 847 €

Frais de fonctionnement

184 307 €

FONCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2022)		Nb d'élèves (rentrée 2021)		Participation
HUNTING	723	13 233 €	31	11 203 €	24 436 €
LOUDRENNE	756	13 837 €	29	10 480 €	24 317 €
KOENIGSMACKER	2295	42 004 €	129	46 619 €	88 623 €
MALLING	646	11 823 €	35	12 648 €	24 472 €
KERLING	615	11 256 €	31	11 203 €	22 459 €
	5035		255		(+ 21 élèves ext)

Frais d'Investissement

57 540 €

Investissement	Hbt (source INSEE 2021)	
HUNTING	723	8 262 €
LOUDRENNE	756	8 640 €
KOENIGSMACKER	2295	26 227 €
MALLING	646	7 382 €
KERLING	615	7 028 €
	5035	57 540 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	17 100 €
Emprunt Capital	27 000 €
Invest et Trx	42 800 €
subventions	27 680 €
fctva	1 680 €
total	57 540 €

tbi + pc

dépenses-recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE la répartition au titre de la participation 2022 comme suit :



Participation des communes 2022

ACOMPTE 2022					
<i>(Acomptes arrondis à l'Euro près)</i>					
	Dépenses prévisionnelles	1er acompte 01/2022	2e acompte 03/2022	3e acompte 06/2022	4e acompte 09/2022
HUNTING	69 866 €	26 147 €	17 466 €	17 466 €	8 786 €
LOUDRENNÉ	82 967 €	23 587 €	20 742 €	20 742 €	17 896 €
KOENIGSMACKER	246 862 €	69 956 €	61 716 €	61 716 €	53 475 €
MALLING	76 327 €	25 353 €	19 082 €	19 082 €	12 811 €
KERLING	63 891 €	18 290 €	15 973 €	15 973 €	13 655 €
	539 913 €	163 333 €	134 978 €	134 978 €	106 624 €
		30%	25%	25%	20%

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



Décisions prises par le Président dans
le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Syndical
(D18/2020)

Le Président du Syndicat de la MAGNASCOLE,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- **VU** la délibération D18/2020, en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil Syndical a chargé Monsieur le Président, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

INFORME les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

N°	TITULAIRE	OBJET	MONTANT € HT	REFERENCES	DATE DU CS
D1/2022	LBI SYSTEMS	Fourniture et pose de 12 packs TBI et ordinateurs portables – école élémentaire	34 620,00 €	Devis du 03/02/2022	24/03/2022
D2/2022	LORRY	Remplacement mélangeur école élémentaire	1 705,60 €	Devis du 09/03/2022	24/03/2022
D3/2022	GENEBAUT	Réparation stores école élémentaire	5 392,00 €	Devis du 15/03/2022	24/03/2022
D4/2022	LORRY	Contrat entretien école maternelle	1 648,20 €	Devis du 18/03/2022	24/03/2022
D5/2022	LORRY	Remplacement vannes défectueuses école maternelle	1 682,38 €	Devis du 22/03/2022	24/03/2022
D6/2022	LORRY	Désembouage école élémentaire	4040,40 €	Devis du 22/03/2022	24/03/2022

Le Conseil Syndical déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le
Président dans le cadre de ses délégations

Communications

- Débat sur la protection complémentaire santé
- Aménagement du temps de travail : un projet de délibération a été soumis à l'avis du comité technique du CDG.
- Ouverture d'une classe Ulis pour 12 élèves à partir de septembre 2022
- Transport Région Grand Est
 - Réunion du 22/03 concernant les nouvelles dispositions pour la rentrée scolaire 2022-2023, coût du transport à prévoir sur le budget 2024
 - Un courrier va être rédigé pour évoquer le remplacement lors de l'absence d'une accompagnatrice pour le transport scolaire
- Travaux de peinture des classes : 2 classes en avril et le reste pendant les vacances d'été
- Centre aéré : du 11 au 29 juillet dans la salle polyvalente. La salle de sport ne pourra pas être utilisée, car des travaux sont prévus pour le mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

PV se rapportant aux délibérations n° D 01/2022 à D 07/2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire
M. Guy HOCHARD